

Par **carlos1106**, le **28/07/2011 à 18:08**

merci pat76!rnje vais voir avec le service de police qui m'a contacté!rnmais tu sais,on se tutoie c'est plus facile!je trouve bizzard que le policier qui m'a contacté,ne m'a pas donné vraiment d'explication,comme me dire dans quels garage exactement est l'alfa,ou encore le nom de la personne qui l'a enmené au garage!en faite ce que je comprend pas c'est que me^me si cette voiture a eu plusieurs main,ca devrais etre retraceable!rnqu'en pense tu?rnmerci bonne fin de journée!

Par **pat76**, le **28/07/2011 à 18:26**

BonjourrrnElle a pu servir à commettre une (éventuelle) infraction ou alors il y a longtemps qu'elle est dans le garage et certaines personnes ont pu être surpris qu'elle ne soit pas utilisée. Comme elle est toujopurs à ton nom, il est normal que la police te contact.rnrnMais pour connaître le fin mot de l'affaire, c'est d'aller au commissariat au plus tôt.rnrnEn cas de problème n'hésite pas à venir sur le forum.rnrnBonne fin de journée également.

Par **amajuris**, le **29/07/2011 à 16:39**

bjr,rnne pas oublier que de ne pas mettre la carte grise à son nom dans le délai prescrit constitue une infraction passible de sanction.rncdt

Par **carlos1106**, le **29/07/2011 à 18:26**

salut!pat76rnmerci pour ta nouvelle réponse,tu m'aide dans mes réflexions!rnamatjuris je sais bien,pour les papiers,mais la cela ne rentre pas en compte,parce que d'une part ca fais des années que ce véhicule est "partis",et d'autre part la personne avec qui j'ai echangé cette alfa m'a donné une fausse identitée et ne se magnifeste pas,en tout cas il reste "introuvable!rnje n'ai pas encore la police qui m'a contacté,mais apparament je pense que ce véhicule a été en quelque sorte "abandonné",est comme la personne n'a ni fais la carte grise en double ni présenté le certificat de cession,il ne subsiste plus aucune trace de cette "transaction" donc je reste le propriétaire légale,et comme ce véhicule ne circule pas sur la route,la sanction pour delai non-respecté pour carte grise n'entre pas en vigueur!en tout cas je pense non,qu'en dis tu pat76 je suis pas trop dans l'erreur je pense!rnde plus je pense que je vais demander au garage où je l'ai eù en 2004 quand même,de me donner un duplicata du certificat de vente que je effectué avec eux,et ensuite je vais le mettre en destruction,car je pense que ca va être à tout les coup difficile de la récupérer et je ne veux recevoir de PV ou pire!rnEn plus quand j'y repense,comment ont-ils roulé toutes ces années,par chance je n'ai jamais reçu de mauvaise nouvelle,mais comment l'ont-ils assuré?ou passé le CT?ils ont dû se faire passer pour moi!rnen tout cas merci pour votre aide en particulier toi pat76rnbonne soirée!